

# Programme de mentorat 2022-2023

Document d'information  
et formulaire d'inscription  
**à l'intention des mentoré-e-s**



ORDRE DES  
**ARCHITECTES**  
DU QUÉBEC

**Un environnement  
bâti de qualité,  
ça profite à tous.**



## Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat vise le développement des compétences et du savoir-être d'un·e professionnel·le de la relève.

Le mentor ou la mentore, architecte d'expérience, transmet ses connaissances et ses acquis professionnels en vous soutenant dans l'atteinte de vos objectifs professionnels. La relation de confiance qui s'établit offre une opportunité unique d'échanges et de rétroaction constructive sur vos projets et aspirations.

La base du mentorat est une communication directe, honnête, confidentielle et respectueuse.

## L'importance du mentorat

Le mentorat est important pour la profession d'architecte. Il assure la transmission du savoir d'une génération à une autre et contribue ainsi à rehausser le professionnalisme. Il contribue à l'épanouissement des membres d'un milieu professionnel en les incitant à s'entraider et à partager leurs expériences. Enfin, il rapproche les membres de leur ordre professionnel.

## J'aimerais bénéficier du mentorat

Vous devez être inscrit·e au tableau de l'Ordre depuis cinq ans ou moins. La relation de mentorat vous offrira du soutien et des outils pour atteindre vos objectifs personnels et professionnels.

Voici quelques exemples de sujets pouvant être abordés dans le cadre d'une relation mentorale :

- Produire un plan de carrière, fixer des objectifs
- Apprendre à mieux contrôler le stress et la performance
- Mener une réflexion critique sur le déroulement des mandats et de sa relation avec les clients
- Développer ses habiletés politiques
- Prendre du recul afin de prendre des décisions éclairées
- Développer sa confiance en soi et son sentiment de compétence
- Concilier travail-famille, discontinuité de la carrière et congés parentaux
- Apprendre à s'affirmer et à mettre ses limites
- Développer un sain détachement face à ses projets
- Développer ses habiletés de vente
- Résoudre des différends avec les clients
- Se lancer en affaires : Définir son offre, développer sa vision, développer de bons comportements en affaires
- Faciliter son intégration professionnelle dans le milieu de l'architecture au Québec
- Apprendre et se familiariser avec une pratique en marge (ex. : le développement immobilier)
- Bâtir son influence personnelle.



Grâce à ses expériences, votre mentor·e vous accompagnera dans l'atteinte de vos objectifs, non seulement en vous écoutant et en vous guidant, mais aussi en vous mettant au défi de passer à l'action.

Si vous faites preuve de souplesse, de franchise, d'autonomie, d'ouverture à la rétroaction et de motivation pour atteindre vos objectifs, vous vous plairez dans une relation mentorale.

Notez que:

- Si votre candidature est retenue, vous devrez assister à l'activité de formation obligatoire qui se tiendra par visioconférence.
- Pour participer au programme, vous devrez acquitter les frais du programme (100 \$ + taxes) qui vous seront facturés au début du programme de mentorat.

## Les avantages du programme de mentorat de l'Ordre

- Être accompagné·e dans le développement de vos compétences et de votre savoir-être;
- Être appuyé·e dans la planification, la validation et l'accomplissement de votre parcours professionnel;
- Briser l'isolement professionnel si vous pratiquez en solo;
- Bénéficier d'une nouvelle activité de formation continue;
- Enrichir votre éthique professionnelle.

*N. B. : Le programme de mentorat ne vise pas à vous aider à trouver un emploi ni à vous fournir des conseils techniques sur votre pratique professionnelle.*

## Le déroulement du programme

Le programme de mentorat se déroulera entre le 23 février 2022 et le 23 février 2023. Une formation obligatoire de démarrage sera offerte en visioconférence le 16 février 2022, entre 12 h et 13 h. Vous devrez ensuite participer à l'activité de pairage prévue le 17 février 2022 à 11h15 (soit en présentiel à la Maison du développement durable ou en visioconférence selon les recommandations sanitaires qui seront alors en vigueur). Le personnel de l'Ordre veillera ensuite à la composition des dyades.

Comme le précise le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, des heures de formation continue seront reconnues selon les critères suivants:

- **Catégorie 1:** 2 heures pour les activités de formation des 16 et 17 février 2022.
- **Catégorie 2:** un maximum de 23 heures pour la relation de mentorat.

Les mentoré·e·s doivent faire preuve de proactivité, dans la planification et la préparation des rencontres de mentorat.

Un suivi ponctuel est offert par l'Ordre tout au long du programme. Chaque dyade mentorale est toutefois responsable de ses rencontres et de l'atteinte des objectifs fixés par le·la mentoré·e en début de programme. L'autonomie des dyades est valorisée.

Le nombre de dyades étant limité, l'Ordre ne peut garantir que toutes les personnes intéressées seront retenues pour participer au programme de mentorat.



## Confidentialité

Les échanges dans une relation de mentorat sont confidentiels. Ils n'ont pas à être transmis à l'Ordre. Il en va de même pour vos objectifs : ceux-ci n'ont pas à être transmis à l'Ordre ni soumis à son approbation.

Une entente de partenariat sera signée au début de la période de mentorat. En plus d'établir les objectifs et les rôles de chacun, elle confirme la stricte confidentialité des échanges dans le cadre du programme de mentorat.

## Évaluation

Le programme de mentorat ne comporte aucune évaluation. Seule compte la relation établie dans la dyade mentorale.

Au terme du programme, l'Ordre vous invitera à répondre à un court sondage qui lui permettra d'évaluer le fonctionnement du programme, votre satisfaction et la pertinence de pérenniser ce programme de mentorat.

Pour toutes questions, écrivez à [aidealapratique@oaq.com](mailto:aidealapratique@oaq.com)

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prénom et nom

N° de permis

URL LinkedIn

Site Web de votre firme

Région où vous exercez

## Votre pratique et vos objectifs professionnels

Décrivez brièvement votre pratique et ce qui vous passionne dans votre profession.

Quels sont vos objectifs professionnels à moyen et long termes ?



## Le mentorat

Qu'est-ce que le mentorat pour vous ?

Pourquoi souhaitez-vous participer à un programme de mentorat ?

Combien de temps prévoyez-vous investir dans une relation mentorale ?



Avez-vous déjà participé à un programme de mentorat ?

## Disponibilités

Êtes-vous disponible pour participer aux deux activités suivantes : formation en visioconférence le 16 février 2022 de 12 h à 13 h et activité de pairage (soit en personne à la Maison du développement durable le 17 février 2022 ou en visioconférence selon les recommandations sanitaires qui seront alors en vigueur) ?

Oui  Non

## S'inscrire

Faites parvenir ce formulaire à [aidealapratique@oaq.com](mailto:aidealapratique@oaq.com) au plus tard le 31 janvier 2022 à 17 h. Un représentant de l'Ordre communiquera avec vous suivant la réception de votre candidature.

La sélection des participant-e-s sera effectuée au plus tard le 10 février 2022.

Les frais de participation au programme seront facturés aux mentoré-e-s sélectionné-e-s.

